

MAIRIE de CROS

PUY-DE-DÔME
63 810

Téléphone 04 73 22 21 65
Télécopie 04 73 22 21 30



Compte rendu de la séance du samedi 08 juillet 2017

sous la présidence de *Jean Louis GATIGNOL*

Présents : Monsieur GATIGNOL Jean Louis, Monsieur VERNET Ludovic, Monsieur GUILLONNEAU Claude, Monsieur CHAMPAGNAT Yves, Madame ROUX Elodie, Monsieur JOURDEN Marc, Madame RAYNAUD Jacqueline

Excusés : Monsieur LENAUD Alain par Monsieur VERNET Ludovic, Monsieur RAYMOND Julien par Monsieur JOURDEN Marc, Madame VALLET DE WILDT Tamara par Monsieur GATIGNOL Jean Louis

Absents : Monsieur MATHE Marcel

Secrétaire de séance : *Ludovic VERNET*

Délibérations du conseil:

001 - Travaux Eglise - Choix de l'entreprise

VU la consultation lancée auprès d'entreprises pour les travaux de l'église ;
Monsieur le Maire présente les différents devis reçus qui se résument ainsi :

Entreprises	HT	TTC
BATI TAUVES à Tauves	10 792.44	12 950.93
EURL DURIF à Bort Les Orgues	13 512.00	16 214,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- 1 - de retenir l'entreprise BATI TAUVES pour un montant de 10 792.44 € HT, l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- 2 - autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

002 - Projet Ferme Solaire

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'avancer du projet. Il informe l'assemblée que deux scénariis se résument ainsi :

- Scénario 1 : La commune poursuit le projet telqu'il a été présenté jusque là avec réactualisation des couts. Green Yellow proposera une option avec prise en charge des coûts de terrassement .
- Scénario 2 : Green Yellow prend en totalité le projet et reverse un loyer annuel à la commune.

N'ayant pas tous les éléments sur ce dossier (devis terrassement et enfouissement), le Conseil Municipal décide de remettre sa décision à une prochaine séance.

003 - Litige Communes de Cros, Labessette, Trémouille Saint Loup c/Regroupement Pédagogique Intercommunal Larodde-Bagnols

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est déroulée le 21 juin à La Tour d'Auvergne en présence des avocats de chaque partie, d'un conciliateur et d'un représentant du tribunal administratif.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu établi par Maître Anne Sophie JUILLES, avocate de la commune.

Les élus présents représentant les cinq communes ont finalement accepté, sous réserve d'une validation par leur conseil municipal, de :

1/ Pour l'avenir qu'une convention de RPI soit signée entre les cinq communes laquelle serait applicable à compter de l'année scolaire 2015-2016 ; le montant de la participation s'élevant à 400 € par enfant pour LARODDE et 600 € par enfant pour BAGNOLS.

2/ L'arriéré sur les titres de recettes émis concernant les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 serait réglé par les communes de CROS, LABESSETTE et TREMOUILLE SAINT LOUP sur la base de l'arrêté préfectoral.

A titre d'information, le montant cumulé des arriérés s'élève à 3 193.39 € pour Bagnols et 1 348.66 € pour Larodde.

Si l'ensemble des communes valide cette solution, une trame de convention pourrait être évoquée à la prochaine réunion de médiation qui aura lieu le 12 juillet.


Souhaitant mettre fin au contentieux existant, le conseil municipal valide les propositions exposées ci-dessus.

004 - Questions diverses

1 - Visite de la station d'épuration

Une visite de la station d'épuration est organisée Lundi 7 Août 2017 à 14 h. Un courrier individuel sera adressé à tous les utilisateurs.

Séance levée à 12 h 10

 Maire,
Jean Louis GATIGNOL
